

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Division Contrôle Laâyoune** relevant de la Direction de l'Inspection et du Contrôle / Pôle Entreprises.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Division Contrôle Laâyoune/	- Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou - Chef de Service et assimilé, de formation financière ou comptable, ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans dans le poste ; Ou - Cadre de formation Bac+3 minimum, finance ou comptabilité, ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	- Maîtrise de la réglementation de la CNSS ; - Maîtrise de l'organisation et des métiers de la CNSS ; - Maîtrise des techniques de la comptabilité générale ; - Qualité du suivi et du contrôle des dossiers ; - Connaissance des applicatifs informatiques relatives au domaine ; - Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; - Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail ; - Capacités organisationnelles ; - Capacités d'analyse et de synthèse des données.
Direction de l'Inspection et du Contrôle/		
Pôle Entreprises		

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse aac2020@cnss.ma au plus tard le 04 SEPT 2020 et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : les dossiers incomplets ne seront pas traités

Abdellatif MORTAKI
Directeur Général par intérim